

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis, en application des statuts et des dispositions légales, pour vous rendre compte de l'activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes, que nous tenons à votre disposition, conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

1- SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En 2019, les ressources de l'AASSA se sont élevées à 43 181 € et correspondent à :

- la perception du loyer de l'immeuble sis 19 rue Gambetta à Bordeaux pour 24 500 €,
- la refacturation de la taxe foncière de cet immeuble pour 18 681 €.

Au cours de l'exercice, l'association a remboursé l'avance de 30 000,00 € consentie en 2017 par la Fondation Erik & Odette BOCKE

1-1 Principaux risques et incertitudes

Aucun risque particulier n'est identifié au sein de notre structure.

1-2 Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Les comptes annuels de l'Association ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation.

Les activités n'ont pas été affectées par l'émergence et l'expansion de l'épidémie liée au COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'Association ne s'attend à aucun impact négatif sur la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs en 2020.

1-3 Activités en matière de recherche et de développement

Sans objet.

1-4 Evolution prévisible de notre situation et perspectives d'avenir

Notre situation actuelle, sauf modifications imprévisibles et imposées par notre environnement, nous conduit à envisager un résultat d'exploitation prévisionnel 2020 à l'équilibre.

1-5 Filiales et Participations

Sans objet.

1-6 Sociétés contrôlées

Sans objet.

2- PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2019- AFFECTATION DES RESULTATS

2-1 Présentation des états financiers

Les comptes annuels de l'AASSA portent sur un exercice de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 712 405,97 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 969,77 €.

	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018	Variation €	Variation %
Produits D'exploitation	43 181,00	42 173,00	1 008,00	2,39%
Charges D'exploitation	35 504,23	43 597,99	-8 093,76	-18,56%
dont impôts, taxes & versements assimilés	18 681,00	17 673,00	1 008,00	5,70%
dont salaires & traitements				
dont dotations aux amortissements & provisions	15 289,89	15 438,93	-149,04	-0,97%
Résultat d'exploitation	7 676,77	-1 424,99	9 101,76	-638,72%
Résultat Financier	0,00	0,00	-	-
Résultat Exceptionnel	0,00	0,00	0,00	Ns
Impôt à Taux Réduit	6 707,00	6 787,00	-80,00	-1,18%
RESULTAT NET	969,77	-8 211,99	9 181,76	

a) Le résultat d'exploitation

Les produits d'exploitation, soit 43 181 €, correspondent à :

- la perception du loyer de l'immeuble sis 19 rue Gambetta à Bordeaux pour 24 500 €,
- la refacturation de la taxe foncière de cet immeuble pour 18 681 €.

Les charges d'exploitation sont essentiellement constituées de la taxe foncière, pour 18 681 €, et des dotations aux amortissements, pour 15 289,89 €, de l'immeuble cité ci-dessus.

b) Impôt

L'association, en tant qu'organisme privé agissant sans but lucratif, est soumise à un impôt sur les sociétés à taux réduit (24 %) sur les revenus de son patrimoine.

2-2 Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 arrêtés par le Bureau du Conseil d'administration, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

2-3 Affectation des résultats de l'exercice 2019

Nous vous proposons que l'excédent de l'exercice 2019, 969,77 €, soit affecté en report à nouveau.

En conséquence, nous vous demandons d'adopter la résolution correspondante qui figure en annexe.

2-4 Charges non déductibles fiscalement

Sans objet.

Le Président,



Jean-Louis DUSSOCHAUD



**ASSOCIATION ACTION SANITAIRE
ET SOCIALE AQUITAINE**

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019



Association Loi 1901
116, avenue du Truc – CS 90012
33693 MERIGNAC

A.A.S.S.A.
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2019

Au Conseil d'Administration de l'A.A.S.S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'A.A.S.S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le bureau du Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2 de l'annexe des comptes annuels concernant les événements postérieurs à la clôture de l'exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil d'Administration appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau du conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BORDEAUX, le 22 septembre 2020

Le commissaire aux comptes

PAQUIER & ASSOCIES

Vincent GERON

Signé électroniquement le 22/09/2020 par
Vincent Geron



<i>ACTIF</i>	<i>31/12/2019</i>				
	Valeurs brutes	Amort. & provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de recherche & de développement					
Concession, brevets & droits similaire					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	480 819,06		480 819,06	480 819,06	0,00
Constructions	1 563 254,98	1 349 196,34	214 058,64	229 348,53	-15 289,89
Installations techniques, matériels & outillages industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations & créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (I)	2 044 074,04	1 349 196,34	694 877,70	710 167,59	-15 289,89
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production de biens & services					
Produits intermédiaires & finis					
Marchandises					
CREANCES					
Avances & acomptes versés sur commandes					
Créances redevables & comptes rattachés	0,00		0,00	24 500,00	-24 500,00
Autres créances	0,00		0,00	0,00	0,00
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)					
Disponibilités	17 396,13		17 396,13	7 473,36	9 922,77
COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF					
Charges constatées d'avance	132,14		132,14	128,29	3,85
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	17 528,27	0,00	17 528,27	32 101,65	-14 573,38
CHARGES À RÉPARTIR (III)					
PRIMES DE REMBOURSEMENT (IV)					
ECART DE CONVERSION (V)					
TOTAL ACTIF	2 061 602,31	1 349 196,34	712 405,97	742 269,24	-29 863,27

Document soumis
 au contrôle du Commissaire
 Aux Comptes

<i>31/12/2018</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>Variation</i>
FONDS ASSOCIATIFS & RESERVES			
Fonds propres			
• Fonds associatifs sans droit de reprise	6 101 945,26	6 101 945,26	0,00
• Report à nouveau	-5 622 362,70	-5 614 150,71	-8 211,99
• Dépenses refusées par tiers financeurs			
• Ecart de réévaluation	223 912,01	223 912,01	0,00
• Résultat de l'exercice	969,77	-8 211,99	9 181,76
Autres fonds associatifs			
• Fonds associatifs avec droit de reprise			
• Fonds sur clapet anti-retour			
• Réserves			
• Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
• Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
• Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			
FONDS PROPRES (I)	704 464,34	703 494,57	969,77
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES (II)	0,00	0,00	0,00
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 234,63	1 227,30	7,33
Dettes sociales et fiscales	6 707,00	6 787,00	-80,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	0,00	30 760,37	-30 760,37
COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF			
Produits constatés d'avance	0,00	0,00	0,00
DETTES et COMPTE DE RÉGULARISATION (III)	7 941,63	38 774,67	-30 833,04
ECART DE CONVERSION (IV)			
TOTAL PASSIF	712 405,97	742 269,24	-29 863,27

Document soumis
 au contrôle du Commissaire
 Aux Comptes

	31/12/2019	31/12/2018	Variation €	Variation %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
<u>PRODUITS DE TARIFICATION</u>	<u>43 181,00</u>	<u>42 173,00</u>	<u>1 008,00</u>	<u>2,39%</u>
Produits de journées "Hébergement" & "Dépendance" Forfait "Soin"				
Produits des activités annexes	43 181,00	42 173,00	1 008,00	2,39%
<u>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</u>				
<u>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS & PROVISIONS</u>				
TOTAL I	43 181,00	42 173,00	1 008,00	2,39%
CHARGES D'EXPLOITATION	35 504,23	43 597,99	-8 093,76	-18,56%
<u>ACHATS</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	-
<u>SERVICES EXTERIEURS</u>	<u>128,29</u>	<u>122,78</u>	<u>5,51</u>	<u>4,49%</u>
<u>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</u>	<u>1 405,05</u>	<u>10 363,28</u>	<u>-8 958,23</u>	<u>-86,44%</u>
<u>IMPOTS, TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES</u>	<u>18 681,00</u>	<u>17 673,00</u>	<u>1 008,00</u>	<u>5,70%</u>
<u>CHARGES DE PERSONNEL</u>				
Salaires & traitements Charges sociales				
<u>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</u>				
<u>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS</u>	<u>15 289,89</u>	<u>15 438,93</u>	<u>-149,04</u>	<u>-0,97%</u>
Dotations aux amortissements Dotations aux provisions pour risques & charges Dotations aux provisions pour dépréciation	15 289,89	15 438,93	-149,04	-0,97%
TOTAL II	35 504,23	43 597,99	-8 093,76	-18,56%
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	7 676,77	-1 424,99	9 101,76	-638,72%
PRODUITS FINANCIERS				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif Produits nets sur cessions Autres produits financiers Reprise sur provisions pour dépréciation des éléments financiers				
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	-
CHARGES FINANCIERES				
Intérêts et charges assimilées Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers				
TOTAL IV	0,00	0,00	0,00	-
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	0,00	0,00	0,00	-

Document soumis
au contrôle du Commissaire
Aux Comptes

	31/12/2019	31/12/2018	Variation €	Variation %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opération de gestion				
Produits exceptionnels sur opération en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL V	0,00	0,00	0,00	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opération de gestion				
Charges exceptionnelles sur opération en capital				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
TOTAL VI	0,00	0,00	0,00	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0,00	0,00	0,00	-
IMPÔT SUR COLLECTIVITES SANS BUT LUCRATIF (VII)	6 707,00	6 787,00	-80,00	-1,18%
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	43 181,00	42 173,00	1 008,00	2,39%
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	42 211,23	50 384,99	-8 173,76	-16,22%
RESULTAT	969,77	-8 211,99	9 181,76	-111,81%

RESULTAT D' EXPLOITATION
RESULTAT FINANCIER
RESULTAT COURANT INTERMEDIAIRE
RESULTAT EXCEPTIONNEL
IMPÔT SUR COLLECTIVITES SANS BUT LUCRATIF
RESULTAT

	31/12/2019	31/12/2018	Variation €	Variation %
<i>RESULTAT D' EXPLOITATION</i>	7 676,77	-1 424,99	9 101,76	-638,72%
<i>RESULTAT FINANCIER</i>	0,00	0,00	0,00	-
<i>RESULTAT COURANT INTERMEDIAIRE</i>	7 676,77	-1 424,99	9 101,76	-638,72%
<i>RESULTAT EXCEPTIONNEL</i>	0,00	0,00	0,00	-
<i>IMPÔT SUR COLLECTIVITES SANS BUT LUCRATIF</i>	6 707,00	6 787,00	-80,00	-1,18%
<i>RESULTAT</i>	969,77	-8 211,99	9 181,76	-111,81%

Document soumis
au contrôle du Commissaire
Aux Comptes

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'AASSA portent sur un exercice de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 712 405,97 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 969,77 €.

Document soumis
au contrôle du Commissaire
Aux Comptes

1 - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

En 2019, les ressources de l'AASSA se sont élevées à 43 181 € et correspondent à :

- la perception du loyer de l'immeuble sis 19 rue Gambetta à Bordeaux pour 24 500 €,
- la refacturation de la taxe foncière de cet immeuble pour 18 681 €.

Au cours de l'exercice, l'association a remboursé l'avance de 30 000,00 € consentie en 2017 par la Fondation Erik & Odette BOCKE

2 - ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Les comptes annuels de l'Association ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation.

Les activités n'ont pas été affectées par l'émergence et l'expansion de l'épidémie liée au COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'Association ne s'attend à aucun impact négatif sur la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs en 2020.

3 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et du règlement 2016-07 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris la taxe sur la valeur ajoutée, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériel et outillages	5 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	4 à 5 ans
- Mobilier	10 ans

Concernant les constructions, le principe est de constater un amortissement différent entre la structure et les autres composants des bâtiments. Sans historique et sans élément de détermination des composants, il a été retenu la répartition suivante :

- Structure :	70% amorti sur 40 ans
- Autres éléments :	30% amorti sur 20 ans

Le choix de la méthode prospective a été retenu, c'est-à-dire amortir la valeur comptable nette au 31 décembre 2007 sur la durée restante à amortir compte tenu des durées indiquées ci-dessus.

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable

L'association, en tant qu'organisme privé agissant sans but lucratif, n'est soumise qu'à un impôt sur les sociétés à taux réduit sur les revenus de son patrimoine.

4 - NOTES SUR LE BILAN

a) Tableau des mouvements des immobilisations :

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute en début d'exercice	Augmentation		Diminution		Valeur brute en fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisitions	Par virement	Par sortie	
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>						
Frais de recherche & développement		Document soumis au contrôle du Commissaire Aux Comptes				
Concessions, brevets & licences						
Autres immobilisations incorporelles						
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>						
Terrain	480 819,06					480 819,06
Agencement & aménagement	4 168,11					4 168,11
Construction/sol propre	1 559 086,87					1 559 086,87
I.G.A.A.C.						
Matériels & outillages						
Matériels de transport						
Matériels de bureau						
Immobilisations en cours						
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>						
Dépôts & cautions versés						
Fonds de garantie						
Parts Etablissements financiers						
TOTAL GENERAL	2 044 074,04	0,00	0,00	0,00	0,00	2 044 074,04

b) Tableau des mouvements des amortissements :

AMORTISSEMENT	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Montant en fin d'exercice
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>				
Frais de recherche & développement			Document soumis au contrôle du Commissaire Aux Comptes	
Concessions, brevets & licences				
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>				
Terrain				4 168,07
Agencement & aménagement	4 168,07			4 168,07
Construction/sol propre	1 329 738,38	15 289,89		1 345 028,27
I.G.A.A.C				
Matériels & outillages				
Matériels de transport				
Matériels de bureau				
Mobilier & literie				
Linge & vaisselle				
TOTAL GENERAL	1 333 906,45	15 289,89	0,00	1 349 196,34

c) Tableau des provisions :

Néant

d) Tableau de variation des fonds associatifs & réserves :

	2019	2018	Variation n/n-1
Fonds associatifs	6 101 945,26	6 101 945,26	0,00
Report à nouveau	-5 622 362,70	-5 614 150,71	-8 211,99
Ecarts de réévaluation	223 912,01	223 912,01	0,00
Réserve de compensation			
Réserve gros travaux			
Réserve investissement			
Réserve de trésorerie			
	703 494,57	711 706,56	-8 211,99

Le résultat de l'exercice 2018, soit un déficit de 8 211,99 €, a été affecté en « report à nouveau ».

e) Etat des créances à la clôture de l'exercice :

Néant

f) Etat des dettes à la clôture de l'exercice :

	- 1 an	de 1 à 4 ans	+ 5 ans	TOTAL
Emprunts				
Intérêts courus non échus sur emprunts				
Dettes auprès des établissements de crédit				
Fournisseurs & comptes rattachés	1 234,63			1 234,63
Personnel & comptes rattachés				
Impôt sur collectivités agissant sans but lucratif	6 707,00			6 707,00
Créditeurs divers				
TOTAL	7 941,63	0,00	0,00	7 941,63

g) Détail des charges et produits imputables à un autre exercice :

✓ Charges constatées d'avance (compte de régularisation-actif) :

Contrat d'assurance	132,14
	132,14

Document soumis
au contrôle du Commissaire
Aux Comptes

✓ Produits constatés d'avance (compte de régularisation-passif) : Néant

h) Détail des charges à payer et des produits à recevoir rattachés aux postes de dettes & de créances :

✓ Détail des charges à payer : Néant

✓ Détail des produits à recevoir : Néant

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Les produits d'exploitation inscrits (43 181 €) au compte de résultat correspondent à :

- la perception du loyer de l'immeuble sis 19 rue Gambetta à Bordeaux pour 24 500 €,
- la refacturation de la taxe foncière de cet immeuble pour 18 681 €.

6 - AUTRES INFORMATIONS

- a)
- Montant des engagements financiers :

Néant

- b)
- Avances et crédits alloués aux mandataires sociaux :

Néant

- c)
- Montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance :

Néant

- d)
- Subventions d'investissement ou de fonctionnement reçues sur l'exercice :

Néant

- e)
- Dons, legs, donations, contributions volontaires ou ressources provenant de la générosité du public:

Néant

- f)
- Accroissement et allègement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable :

Néant

- g)
- Honoraires du Commissaire aux comptes

Les honoraires versés en 2019, au Commissaire aux comptes, dans le cadre de sa mission légale, se sont élevés à 1 200 €, toutes taxes comprises.

Document soumis
au contrôle du Commissaire
Aux Comptes